

La France revoit ses « allocs »

SOCIAL Le calcul des allocations familiales se fera sur base des revenus

► Les familles les plus riches recevront moins d'aides.

► La mesure fait grincer les dents des défenseurs de la sacro-sainte égalité républicaine.

La mesure devrait rapporter gros à l'État mais elle est loin de faire l'unanimité. Et pour cause, elle touche au sacro-saint principe d'égalité républicaine. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, chaque famille française avec au minimum deux enfants recevait, chaque mois, des allocations familiales. Depuis ce 1^{er} juin, le calcul de cette allocation se basera sur les revenus du ménage.

Si les revenus d'une famille sont supérieurs à 6.000 euros mensuels, elle passera le premier palier et ne recevra donc que 64,67 euros par mois en lieu et place des 129,35 euros jusqu'ici dispensés à toutes les familles de plus d'un enfant. Avec des revenus supérieurs à 8.000 euros, la famille passe le second palier et ne reçoit donc que 32,34 euros par mois, soit le quart des allocations de bases.

Selon les estimations de la Caisse nationale d'allocations familiales, environ 505.000 familles seraient touchées. Soit environ 10 % des allocataires. Neuf de ces familles sur dix appartiennent aux 20 % des familles les plus aisées du pays. D'ici la fin de l'année, la mesure permettrait à la France d'économiser 450 millions d'euros. L'an pro-

chain, ce chiffre passerait à 865 millions.

Mais de nombreuses voix s'élèvent contre cette nouvelle mesure jugée comme étant un coup de canif dans le principe d'égalité de la République. « La majorité a une notion très personnelle de l'égalité », estime Georges-Francis Seingriz, conseiller au consulat de France en Belgique. « À force de vouloir corriger les revenus, d'aplanir les distorsions, on en crée d'autres.

D'un côté on baisse les allocations on supprime des prestations pour certaines familles, et de l'autre on augmente les impôts de ces mêmes familles. La solidarité est quelque chose de normal mais là, il s'agit de nivellement par le bas ».

« Il s'agit d'une mesure d'affichage qui ne résout aucun des problèmes »

MOHAMED LOUNAS (CGT)

Même discours du côté des syndicats. « Il s'agit d'une mesure d'affichage qui ne résout aucun des problèmes auxquels sont

confrontés les Français, estime Mohamed Lounas, en charge des questions de politiques familiales à la CGT. *L'universalité des aides sociales est le socle de notre système social. L'idée, par les allocations familiales est de couvrir le coût d'un enfant. Et ce, pour toutes les familles. C'est sur la ponction que le travail d'égalisation doit s'opérer, pas sur la redistribution ».*

Même l'observatoire des inégalités n'est pas enchanté. « Aujourd'hui ce sont les allocations,

demain qu'est ce que ce sera ? », s'interroge Louis Maurin, le directeur de l'observatoire.

« L'école payante ? Les soins de santé seront plus chers en fonction des revenus ? Mettant de facto fin au système de sécurité sociale à la française. »

Le gouvernement se défend pourtant de mettre à mal le système de solidarité français. « Pour 90 % des familles, cela ne changera rien », affirmait devant le parlement, la ministre française des Affaires sociales, Marisol Touraine, à l'origine du dossier. Pour la ministre, « les allocations restent universelles puisqu'elles seront versées à toutes les familles ». ■

THOMAS CASAVECCHIA

ET EN BELGIQUE ?

La Wallonie étudie

En Belgique, depuis la sixième réforme de l'Etat, la gestion des allocations familiales est devenue une compétence régionale. Des réformes sont envisagées. L'étude de diverses pistes a été soumise à un marché public. « Un appel d'offres est passé récemment au gouvernement. Et il contient plusieurs pistes de réflexion », explique Audrey Jacquiez, porte-parole de Maxime Prevot, ministre wallon de l'Action sociale. Parmi les points à l'étude, un calcul des revenus, pas seulement professionnels, ou l'allongement du droit aux allocations au-delà de 25 ans en cas d'études.

TH.CA.